



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 22075

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la récente mesure relative au retard du paiement des crédits du programme « Trajet d'accès à l'emploi » (TRACE). Ces crédits devaient être attribués en totalité fin avril, et ne le seront au plus tôt que mi-juin, et seulement à hauteur de 75 % le solde de la dotation ne devant être versé au mieux au cours du dernier trimestre 2003. Cette mesure, si elle était appliquée, mettrait en péril le fonctionnement des missions locales, celui des opérateurs extérieurs ainsi que le déroulement des formations. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il compte prendre afin de ne pas accroître les difficultés des personnes susceptibles de bénéficier de la formation TRACE. - Question transmise à M. le secrétaire d'Etat à l'insertion professionnelle des jeunes.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le gel envisagé de 10 % du budget initialement dévolu au programme TRACE pour l'année 2003. Les crédits destinés à l'accompagnement renforcé et personnalisé vers l'emploi des jeunes rencontrant des difficultés n'ont fait l'objet d'aucun gel. La totalité des crédits du programme TRACE inscrits en loi de finances pour 2003 ont été délégués, à hauteur de 75 % fin mai 2003 et de 25 % restants début août 2003.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22075

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5498

Réponse publiée le : 29 juin 2004, page 4941